



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 175/2022/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Objet :

#### **Contrat de collecte et traitement de consommables usagés**

CONIBI

47, allée des impressionnistes  
ZI Paris Nord 2  
BP 56418 Villepinte  
F-95944 Roissy CDG Cedex

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure**, le contrat de collecte et de traitement des consommables usagés avec la société CONIBI 47, allée des impressionnistes ZI Paris Nord 2 BP 56418 Villepinte F-95944 Roissy CDG Cedex.

Le coût annuel est pris en charge par le contrat de location et de maintenance de 23 multifonctions Toshiba conclu et signé le 14/06/2021 avec la délégation territoriale UGAP GRENOBLE, sauf si envoi de plus de 5% de consommables ne faisant pas partie du dit contrat.

Le contrat entre en vigueur à sa date de signature, reconduit par tacite reconduction annuelle chaque 31 décembre, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

**De signer** le contrat de collecte et de traitement des consommables usagés annexé à la présente décision administrative.

#### TRANSMIS EN PREFECTURE LE :

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte est exécutoire à compter de sa publication et/ou notification.  
Conformément au Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans les deux mois de sa publication et/ou sa notification.*

Fait à VIF

**Par délégation du Conseil Municipal,**

**le Maire**

Signé électroniquement le 28/11/2022

5 place de la Libération - 38450 Vif  
T 04 76 73 50 50 - F 04 76 73 50 60  
accueil.mairie@ville-vif.fr ville-vif.fr



Le Maire  
Guy GENET